



AGENT HORTICOLE

Autres dénominations : Agent en floriculture, Agent de production florale



Mission

L'agent horticole réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pot, de plantes à massif, de bulbes ou de fleurs coupées (roses, tulipes...), en vue de leur commercialisation.

Activités



L'agent horticole prépare et met en place les cultures :

- Il remplit les pots de terreau, le plus souvent à l'aide d'une rempoteuse, afin d'y repiquer les boutures ou d'y semer les graines.
- Il réalise les semis, manuellement ou à l'aide d'un semoir mécanique.
- Il effectue les plantations.
- Il installe les plantes sur les tablettes, parfois mobiles.

L'agent horticole entretient et assure le développement des plantes :

- Il observe l'état des cultures en vue de détecter d'éventuelles anomalies telles qu'une carence ou un excès nutritif, la présence d'une maladie ou d'un parasite...
- Il réalise les opérations de multiplication des végétaux selon les consignes du chef de culture : création de nouveaux plants par bouturage ou par division de touffes par exemple.
- Il distance les plantes, désherbe et gère l'ombrage en agissant sur un système automatisé de rideaux rétractables.
- Il intervient directement sur le développement des plantes : éboutonnage et ébourgeonnage (retrait de boutons et de bourgeons excédentaires), mise en place des nanifiants (régulateurs de croissance), pincement (coupure de l'extrémité d'un jeune rameau), installation des tuteurs...

- Il répand les traitements phytosanitaires et les fertilisants, éventuellement à l'aide d'un pulvérisateur.
- Il installe le système d'arrosage automatique et place les goutteurs.

L'agent horticole récolte les produits (en fleurs coupées notamment), les trie, les conditionne, les étiquette et prépare les commandes.

Conditions d'exercice

L'agent horticole travaille dans une exploitation horticole, parfois spécialisée dans une production particulière, ou éventuellement au sein d'une collectivité territoriale. Intégré à une équipe, il est placé sous l'autorité directe de l'exploitant ou d'un chef de culture. Il exerce son activité le plus souvent sur des productions en hors-sol, ou en plein champ, principalement sous abris (serres ou tunnels), et parfois en plein air, notamment dans le cadre de cultures de fleurs coupées. Ses tâches varient selon le cycle des périodes de mises en culture. Quant à son rythme de travail, il évolue en fonction de l'intensité de la production et des périodes de fêtes (ventes plus importantes).

Compétences et qualités

L'agent horticole **connaît la biologie des végétaux**, leurs ennemis et leurs pathologies, ainsi que les moyens de lutte tels que les produits phytosanitaires. L'agent horticole peut conduire des engins comme un élévateur et **s'adapte aux évolutions technologiques**. Sa **dextérité**, ses facultés de **mémorisation**, pour retenir les noms des différentes variétés, et son **sens de l'observation** sont des qualités appréciées.

Formation

- CAPA Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières
- BEPA Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières
- Bac professionnel Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières

Perspectives d'évolution

L'agent horticole, au fur et à mesure de l'acquisition de son savoir-faire, pourra se voir confier progressivement davantage de responsabilités sur des tâches particulières. Avec des connaissances précises dans son domaine, il sera en mesure d'accéder au poste de **chef de culture**.

Des compétences supplémentaires en économie et en gestion lui permettront par la suite d'envisager l'installation en tant qu'**horticulteur**.

Une autre perspective d'évolution s'offre à lui s'il se spécialise dans le secteur commercial. Ainsi, après une formation complémentaire dans ce domaine, il sera en mesure de devenir **conseiller technico-commercial en horticulture** dans une entreprise commerciale (agrofournitures, jardinerie, grande distribution).

TÉMOIGNAGE



Philippe AMIOT

Agent horticole
Besançon (25)

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai obtenu un CAP horticole en apprentissage il y a environ 20 ans. Ensuite, j'ai été embauché comme agent horticole dans l'entreprise dans laquelle je suis actuellement. Je suis maintenant agent hautement qualifié. Je m'occupe de toutes les tâches liées à son activité : repiquage, traitement, arrosage, bouturage, préparation des commandes, vente, accueil des stagiaires, etc.

Ce qui me plaît dans ce travail c'est d'être en extérieur tout en étant à l'abri (sous serre), et de faire des tâches variées. J'aime également le contact avec les clients.

Je pense que le plus important dans ce métier, c'est d'aimer les plantes. Il faut également être assez travailleur car le métier est exigeant.

Comment envisagez vous votre évolution professionnelle ?

Etant donné que les évolutions au-delà du niveau d'agent horticole hautement qualifié dans les exploitations horticoles franc-comtoises où il n'y a souvent qu'un salarié permanent n'existent pas, je souhaite reprendre une entreprise. J'ai entrepris de faire une Validation d'Acquis de l'Expérience afin de me faire valider un bac horticole, niveau demandé pour obtenir les aides à l'installation.



Pour en savoir +

Consulter

- la fiche ROME n°41 112 du Pôle emploi (www.pole-emploi.fr),
- la fiche Horticulteur de l'ONISEP (www.onisep.fr),
- la fiche n° 2.1441 du CIDJ (www.cidj.com).

